

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22/05 2019 à 18h 00

Etaient présents : Cerf Thierry, Mathieu Joël, Poulain Josiane, Waterlot Aurélie

Absente excusée : Klein Viviane

Secrétaire de séance : Poulain Josiane

1° REMBOURSEMENT FRAIS INTERNET

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant qu'il est primordial de conserver le site d'hébergement internet de la commune de Tanconville.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le remboursement de tous frais occasionnés pour maintenir ce site (cotisations etc.....)

2° TRAVAUX MAIRIE

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de confier à la société DEKRA, les missions suivantes :

- Mission de contrôle technique, pour la somme de 1 350.00 € HT
- Mission de coordination SPS, pour la somme de 1 456.92 € HT
- Mission de Diagnostic amiante avant travaux pour la somme de 320.00 € HT
- Mission de repérage du plomb, pour la somme de 180.00 € HT

Et autorise le maire à passer convention et à signer tous les documents relatifs à la réalisation de ce projet.

3° TRAVAUX SYLVICOLES 2019

Le Conseil municipal décide de suivre l'avis de la commission qui préconisait de ne pas effectuer de travaux en 2019.

4° Evolution du système de santé

Le conseil municipal de TANCONVILLE demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [*en particulier en zone périurbaine et rurale*] adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution